

Arrêté N° 2022-232

**portant nomination de M. Bertrand RAVON en qualité de Vice-président
en charge de la formation tout au long de la vie**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, et notamment l'article 38 ;
- Vu** l'arrêté 2021-61 portant nomination de M. Bertrand RAVON en qualité de Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie ;
- Vu** le référentiel enseignant adopté par le Conseil d'administration en formation restreinte, pris en application de l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration n°2022-52 du 5 octobre 2022 portant nomination de M. Bertrand RAVON en qualité de Vice-président à la formation tout au long de la vie,

Arrête :

Article 1 : Monsieur Bertrand RAVON, Professeur des Universités, est nommé Vice-président à la formation tout au long de la vie.

Article 2 : La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.

Article 3 : L'intéressé bénéficie d'une équivalence horaire de 96 HETD/an, conformément au référentiel enseignant en vigueur dans l'établissement.

Article 4 : Cette nomination prend effet à compter du 10 octobre 2022.

Fait à Lyon, le 10 octobre 2022

Nathalie DOMPNIER